

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 25 CONCERNANT SANOFI

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

SANOFI

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 30 AVRIL 2019

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

▪ **RESOLUTION 15 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,8% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)**

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 15 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

GOUVERNANCE

1- Composition du conseil de SANOFI

Le conseil d'administration de SANOFI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 71,4% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Serge Weinberg	Président	Non-libre d'intérêts	100%	M	68	FR	10	2023	0	1		P	
	Olivier Brandicourt	Directeur Général	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	FR	4	2022	1	0			
	Laurent Attal	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	61	FR	7	2020	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe Babule	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	n.a	M	53	FR	Nouveau	2022	1	1			
	Marion Palme	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	91%	F	36	DE	2	2021	0	1			
	Christian Senectaire	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	54	FR	2	2021	0	1			
	Emmanuel Babeau		Libre d'intérêts	100%	M	52	FR	1	2022	1	3	M		
	Bernard Charlès		Libre d'intérêts	91%	M	62	FR	2	2021	1	1			
	Claudie Haigneré		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	11	2020	1	1		M	M
	Patrick Kron		Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	5	2022	0	3		M	P
	Fabienne Lecorvaisier		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	6	2021	1	1	P		
	Melanie Lee		Libre d'intérêts	91%	F	60	UK	2	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Suet-Fern Lee		Libre d'intérêts	91%	F	60	SG	8	2023	0	2			
	Carole Piwnica		Libre d'intérêts	91%	F	61	BE	9	2020	0	4			
	Diane Souza		Libre d'intérêts	100%	F	66	US	3	2020	0	1	M		M
	Thomas Südhof		Libre d'intérêts	91%	M	63	DE	3	2020	0	1			

2 – Spécificités

- Les statuts de SANOFI comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

END

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

